



Abandon sur parc

Par gaucher

Bonjour

Je suis remorqueur et fourrieriste et je souhaite connaître la procédure à suivre dans le cas suivant:

J'ai été appelé par la police pour faire remorquer un véhicule automobile suite à un accident matériel. L'assurance ne pouvait faire remorquer le véhicule rapidement, c'est pourquoi j'ai été sollicité. Aujourd'hui, depuis plus de 1 mois, ce véhicule est toujours dans mon parc. L'assurance déclare ne pas prendre en compte les frais et le propriétaire du véhicule ne souhaite pas récupérer son bien. On m'a parlé d'une procédure d'abandon sur parc. Comment dois-je engager cette procédure? contre qui?

Merci par avance